

Exposition-dossier : Les surélévations à Paris

Une surélévation est une opération qui consiste à élever un immeuble d'un ou plusieurs niveaux. À Paris, les premières traces de cette pratique remontent au XVII^e siècle. Elle est un des moyens classiques de développer la ville et d'augmenter le nombre de logements. Au cours de l'histoire de la ville, différents règlements d'urbanisme ont tenté d'encadrer ces surélévations.

Aujourd'hui la loi ALUR (24 mai 2014) supprime le coefficient d'occupation des sols (COS) qui détermine la densité de construction admise est le rapport exprimant le nombre de mètres carrés de plancher ou le nombre de mètres cubes susceptibles d'être construits par mètre carré de sol. Par ailleurs les ordonnances Duflot (3 octobre 2013) permettent dans certains cas de déroger à la règle des hauteurs ; ces nouveaux textes vont a fortiori favoriser les surélévations.

L'association pour la Sauvegarde et la Mise en valeur du Paris historique est aujourd'hui témoin d'une relance des projets de surélévation dans la capitale, en dépit du fait que Paris soit déjà l'une des villes les plus densément peuplées au monde, devant Tokyo et Hong Kong. Considérée comme « LA » solution pour faire face à la pénurie de logements et favoriser la mixité sociale, la surélévation n'est sûrement pas un acte anodin. Elle peut, entre autres, porter atteinte à l'authenticité et à l'intégrité du patrimoine bâti ainsi qu'à l'identité paysagère des rues parisiennes. L'UNESCO, rappelons-le, note que Paris « est l'une des rares capitales horizontales encore préservées ».

Bien que Paris historique ne souhaite pas aujourd'hui élaborer une doctrine en matière de surélévations, elle tient à informer, voire alerter, le public sur cette nouvelle réglementation, qui pourrait porter définitivement atteinte au paysage urbain.



Informations pratiques

20 juin au 15 septembre 2016

Du lundi au vendredi de 11h à 18h

Le samedi de 11h à 19h et le dimanche de 14h à 19h

44-46 rue François Miron 75004 Paris